

Rapport de durabilité 2024

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

100% des votes exercés lors des assemblées générales en Suisse

64% des votes effectués par la CIEPP sur la totalité
de son allocation en actions

75% de la fortune investie en actions engagée

49 campagnes d'engagement menées en 2024

34% des actifs analysés visent un réchauffement climatique limité à 1,5°C,
avec des objectifs validés par la Science Based Targets initiative (SBTi)

10.3% de la fortune analysée est investie dans des entreprises
ayant un impact direct et positif sur la durabilité

0.9% de la fortune investie en actions exposée à 5% ou plus
de leur chiffre d'affaires dans le secteur des combustibles fossiles

12.18 Kg CO₂/m² d'intensité des émissions de gaz à effet de serre
du parc immobilier de la CIEPP

0.22% de frais de gestion par rapport à la fortune

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
1. VUE D'ENSEMBLE	5
2. FORTUNE MOBILIÈRE	8
2.1. PROFIL ESG	10
2.1.1 Répartition de la fortune par rating ESG	11
2.1.2 Répartition des actions suisses par rating ESG VS SPI	12
2.1.3 Répartition des obligations en CHF par rating ESG VS SBI AAA-BBB	13
2.1.4 Répartition des actions étrangères par rating ESG VS MSCI World Ex-CH	14
2.1.5 Répartition des obligations en monnaies étrangères par rating ESG VS Bloomberg Global Aggregate	15
2.1.6 Exposition de la fortune aux entreprises actives dans les secteurs sensibles	16
2.1.7 Exposition du portefeuille aux controverses	17
2.1.8 Exposition de la fortune aux entreprises ayant des activités à impact positif	17
2.1.9 Rapport climatique	19
2.2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE	21
2.2.1 Chiffres clés	22
2.2.2 Votes de la CIEPP aux résolutions du Conseil d'administration	23
2.2.3 Votes de la CIEPP aux résolutions d'actionnaires	24
2.3. ENGAGEMENT	25
2.3.1 Chiffres clés	26
2.3.2 Principales activités d'engagement	27
2.3.3 Répartition des entreprises engagées par lieu d'implantation	29
2.3.4 Répartition des entreprises engagées par thème	30
2.3.5 Campagnes d'engagement soutenues en faveur du climat	31
2.3.6 Mesures d'intensification du Stewardship	32
3. FORTUNE IMMOBILIÈRE	33
3.1 ENVIRONNEMENT	34
3.2 SOCIAL	35
3.3 GOUVERNANCE	35
3.4 CHIFFRES CLÉS DU PARC IMMOBILIER	35
4. ENGAGEMENT DE LA CIEPP	36
4.1 INTÉGRATION RSE AVEC UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE	37
4.2 MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL AVEC DES PRATIQUES DURABLES	37
4.3 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE	38

AVANT-PROPOS AU RAPPORT

La Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) s'est engagée à promouvoir un développement durable conforme aux principes définis par les Nations Unies. Cet engagement consiste à répondre aux besoins actuels tout en assurant aux générations futures les ressources nécessaires pour garantir leur bien-être. Dans un contexte mondial marqué par des défis croissants, la CIEPP s'attache à offrir des prestations de prévoyance professionnelle optimales, pérennes et adaptées aux attentes de ses assurés, tout en intégrant pleinement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus décisionnels.

Au cours de l'année 2024, la CIEPP a renforcé son action en faveur de pratiques d'investissement durable, afin d'inciter les entreprises à adopter des comportements responsables. En collaboration avec d'autres investisseurs, elle a privilégié la transparence et la responsabilité sociale dans ses interactions avec les entreprises, tout en abordant des enjeux majeurs comme la réduction des émissions de carbone, l'égalité des droits, et la diversité au sein des conseils d'administration. Ces initiatives témoignent de la volonté de la CIEPP d'influer positivement sur la société tout en assurant la pérennité de ses investissements.

Le présent rapport de durabilité met en lumière les principales initiatives mises en place par la CIEPP. En tant qu'actionnaire responsable, la CIEPP s'efforce de promouvoir des pratiques durables non seulement à l'échelle nationale, mais également à l'international. À travers son engagement dans les groupements Ethos Engagement Pools (EEP) suisse et international, elle a pu atteindre 1'998 entreprises. En Suisse, ses actions se sont concentrées sur la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et le respect des droits humains. À l'international, elle a mené des campagnes ambitieuses visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à protéger la biodiversité, et à introduire des normes de reporting de durabilité renforcées.

Par ailleurs, la CIEPP a poursuivi ses efforts dans le domaine immobilier, avec des projets répondant aux normes de durabilité les plus strictes.

Enfin, la CIEPP concrétise son engagement en faveur de la durabilité au niveau de son fonctionnement.

L'ensemble de ces actions illustre la détermination de la CIEPP à minimiser son empreinte environnementale tout en continuant à fournir des prestations de qualité à ses assurés. À travers ce rapport, la CIEPP réaffirme son rôle de pionnière dans l'intégration des critères de durabilité au cœur de sa stratégie d'investissement, un choix qui s'avère non seulement éthique, mais également nécessaire afin de garantir la durabilité à long terme de ses actifs.

Le rapport évalue la notation ESG du portefeuille mobilier, en s'appuyant sur des données ESG d'Ethos et des indicateurs climatiques externes (chapitres 2.1). Les chapitres 2.2 et 2.3 se concentrent sur les droits de vote exercés et le dialogue engagé avec les entreprises tout au long de l'année 2024, dans le but de promouvoir des pratiques durables. Le chapitre 3 décrit les actions visant à promouvoir l'ESG par les gestionnaires internes du parc immobilier de la caisse. Le dernier chapitre (4) illustre les actions entreprises en faveur de la durabilité dans la vie quotidienne de la CIEPP.

1. VUE D'ENSEMBLE

1. VUE D'ENSEMBLE

La CIEPP adopte une approche d'investisseur à long terme. Elle s'appuie sur une gouvernance solide, indépendante et paritaire. Au sein de cette structure, la CIEPP applique majoritairement une gestion de type indicielle et largement diversifiée dans le but de capter la performance économique mondiale. Cette approche d'investissement limite les transactions et les coûts.

La CIEPP applique une politique de placement rigoureuse qui allie protection du patrimoine, sécurité et rentabilité. En privilégiant les actifs générateurs de revenus et en s'appuyant sur des règles strictes de rééquilibrage, elle garantit une gestion durable et efficace. Avec des frais de gestion parmi les plus bas du marché suisse, la CIEPP montre qu'il est possible d'optimiser la rentabilité tout en restant fidèle à ses valeurs.

La gouvernance de la CIEPP, sous l'égide du Conseil de fondation, veille à la mise en œuvre de cette politique de placement, s'assurant que chaque décision prise respecte les principes de bonne gouvernance et de gestion responsable. Les principes d'investissement et le règlement de placement formalisent cet engagement, offrant un cadre clair pour la gestion des actifs et garantissant la transparence envers les assurés.

En résumé, la CIEPP incarne une institution durable qui concilie protection de l'avenir de ses assurés avec un modèle d'investissement responsable, tout en restant attentive aux enjeux sociaux et environnementaux qui façonneront l'économie mondiale de demain.

PÉRIMÈTRE DES ANALYSES ET DES ACTIONS ENTREPRISES

Au 31/12/2024

Classes d'actifs	Nbre Titres	Montant (en Mio CHF)	Fortune (en %)	Portefeuilles analysés	Ratings ESG attribués	Estimation Intensité carbone	Votes exercés par la CIEPP	Engagement
Actions suisses	196	901	9.6%	☑	☑	☑	☑	☑
Actions étrangères	6'414	2'827	30.1%					
Amérique du Nord	665	823	8.8%	☑	☑	☑	☑	☑
Europe	371	756	8.1%	☑	☑	☑	☑	☑
Japon	191	260	2.8%	☑	☑	☑	☑	☑
Pacifique ex-Japon	103	136	1.4%	☑	☑	☑	☐	☑
Emerging Markets	1'246	278	3.0%	☑	☑	☑	☐	☑
Small caps	3'838	574	6.1%	☑*	☑*	☑*	☐	☑*
Obligations en CHF	329	1'270	13.5%	☑**	☑**	☑**	■	☑**
Hypothèques		290	3.1%	▨	▨	▨	■	▨
Obligations en devises	45	1'002	10.7%	☑	☑	▨	■	▨
Obligations des pays émergents	885	766	8.2%	☑	☑	▨	■	▨
Immobilier		1'772	18.9%					
Immobilier direct		823	8.8%	☑	▨	☑	■	☑
Immobilier indirect		949	10.1%	▨	▨	▨	■	▨
Placements alternatifs								
Microfinance / Private Equity		123	1.3%	■	▨	▨	■	▨
Liquidités		434	4.6%	■	■	■	■	■
Total de la fortune analysée		9'385	100.0%	71%	62%	52%	29%	43%

☐ Votes exercés par les gestionnaires externes ▨ Non disponible ■ Non pertinent

* seules 10% des sociétés de petites capitalisations sont couvertes

** seules les obligations d'entreprises sont couvertes

2. FORTUNE MOBILIÈRE

2. FORTUNE MOBILIÈRE

En tant qu'investisseur responsable, la CIEPP agit au niveau de sa fortune mobilière sur les trois axes suivants :

- Analyse de ses investissements au regard des critères ESG ;
- Exercice du droit de vote lors des assemblées générales des entreprises suisses et étrangères qu'elle détient en portefeuille ;
- Dialogue avec les sociétés dont elle est actionnaire pour les inciter, par des mesures concrètes, à renforcer leur adéquation avec les critères ESG.

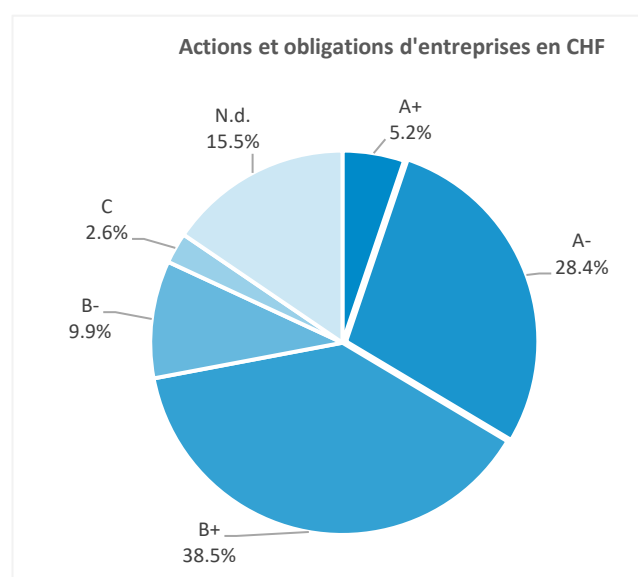
Par ailleurs, la CIEPP intègre la liste d'exclusions de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) dans ses investissements en actions.

2.1 PROFIL ESG

2.1 PROFIL ESG

2.1.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR RATING ESG

Le graphique illustre la répartition des émetteurs détenus en actions et en obligations d'entreprises et gouvernementales selon les ratings ESG d'Ethos. Le tableau associé présente la fortune investie selon chaque rating et le nombre d'émetteurs associés à chacun des ratings. Cette analyse permet d'évaluer la qualité ESG (environnement, social et de gouvernance) des émetteurs dans lesquels la CIEPP a investi.



Au 31/12/2024

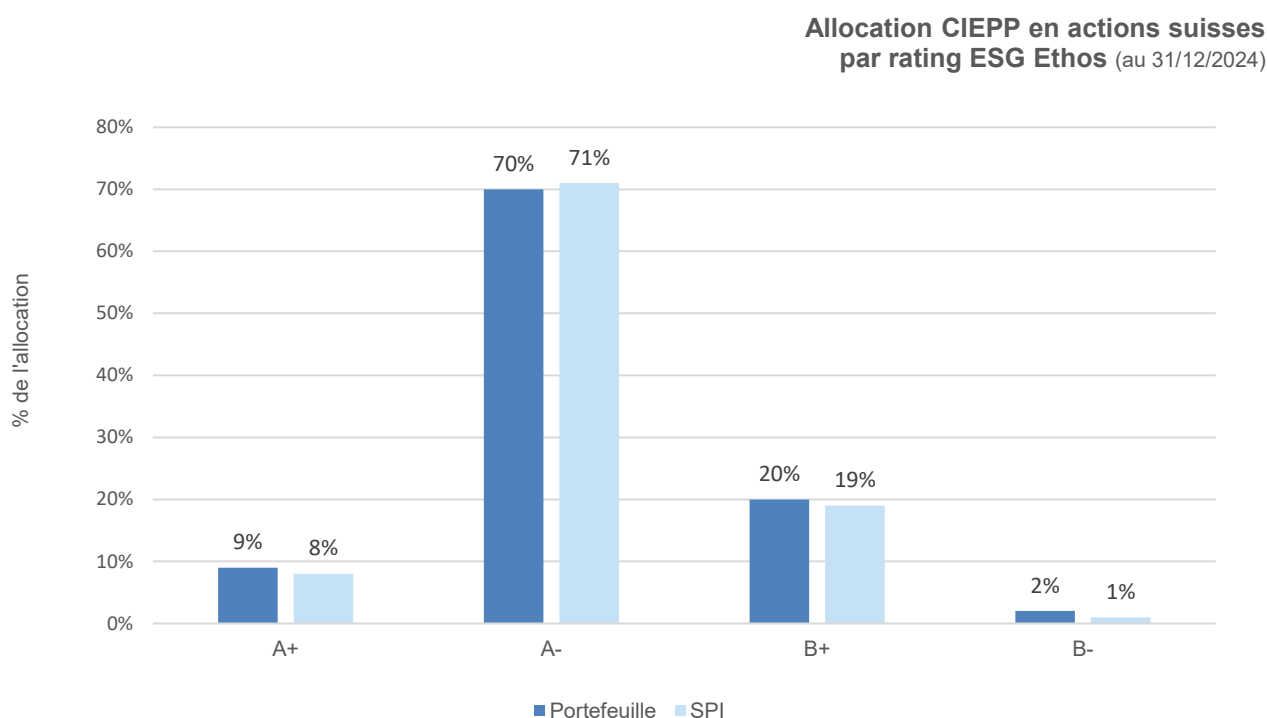
Ratings ESG	Montants (en Mio CHF)	Nbre Emetteurs
A+	351.4	91
A-	1'905.7	770
B+	2'584.5	786
B-	662.6	539
C	173.8	70
N.d.*	1'038.1	4'454
TOTAL	6'716.1	6'710

Source : Ethos

* : Pas de rating disponible pour la majorité des sociétés étrangères de petites capitalisations ainsi que pour une partie des sociétés des pays émergents.

2.1.2 RÉPARTITION DES ACTIONS SUISSES PAR RATING ESG VS SPI

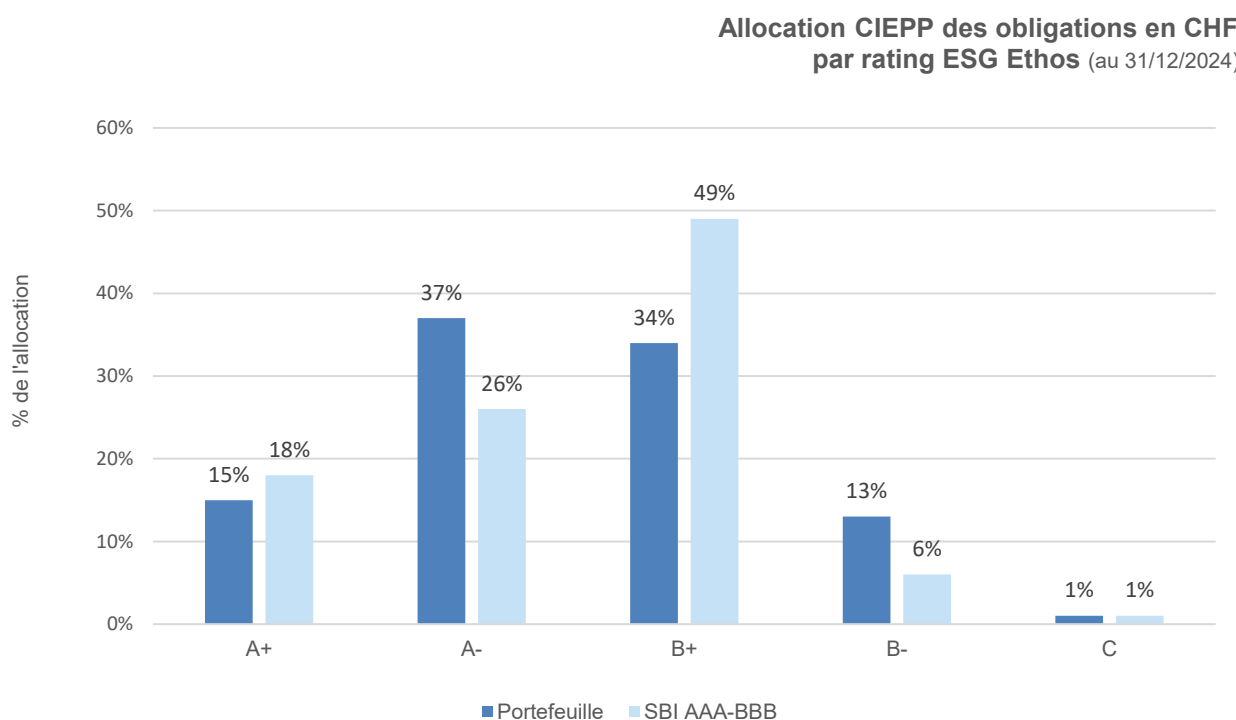
Le graphique illustre la fortune investie dans les actions suisses selon les ratings ESG d'Ethos. La répartition est comparée à celle de l'indice Swiss Performance Index (SPI). Le portefeuille est composé en grande majorité de véhicules d'investissements indiciels ou semi-indiciels. Une position d'environ 5% du total est investie dans un mandat actif composé de sociétés de petites et moyennes capitalisations géré selon des critères de durabilité.



Sources : Ethos et SIX

2.1.3 RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN CHF PAR RATING ESG VS SBI AAA-BBB

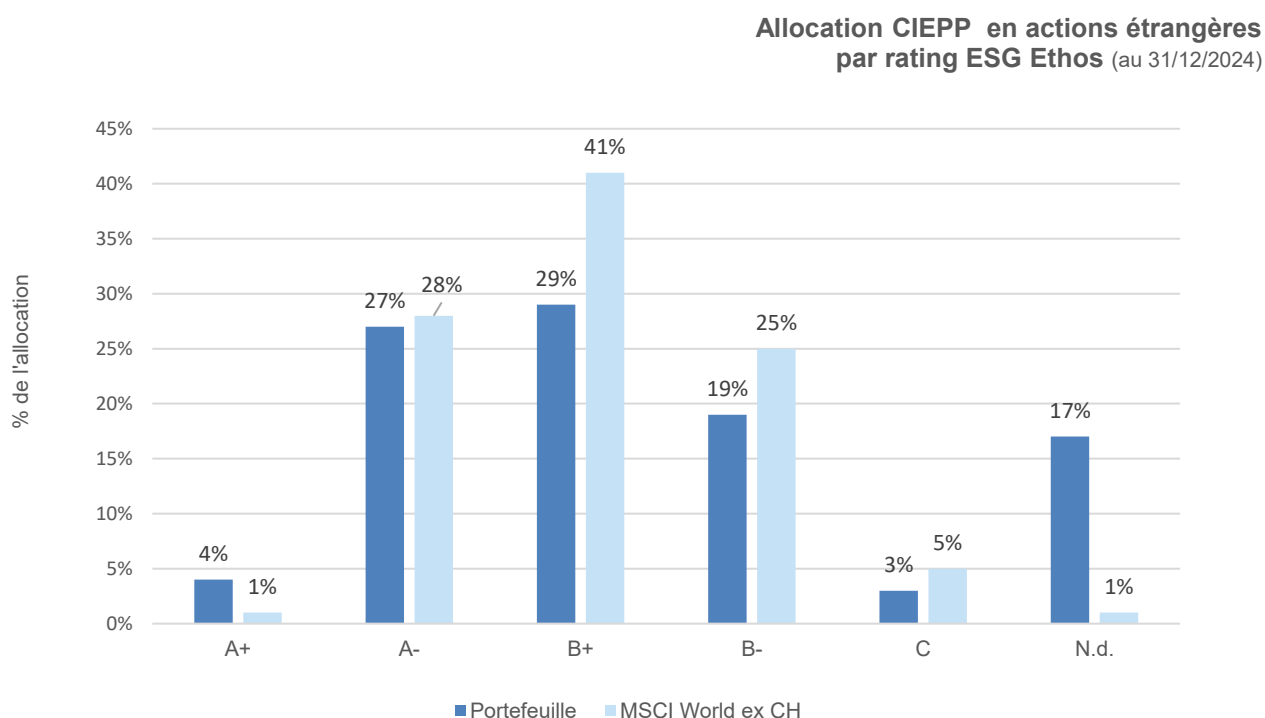
Le graphique présente la répartition, en % de la fortune investie dans les obligations en CHF, des émetteurs sur la base des ratings ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence Swiss Bond Index AAA-BBB (SBI AAA-BBB).



Sources : Ethos et SIX

2.1.4 RÉPARTITION DES ACTIONS ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG VS MSCI WORLD EX-CH

Le graphique représente la fortune investie dans les actions internationales selon les ratings ESG d'Ethos. La répartition est comparée à celle de l'indice MSCI World ex Switzerland. La totalité du portefeuille est investie dans des fonds ou mandats indiciels selon des poids fixes par région.



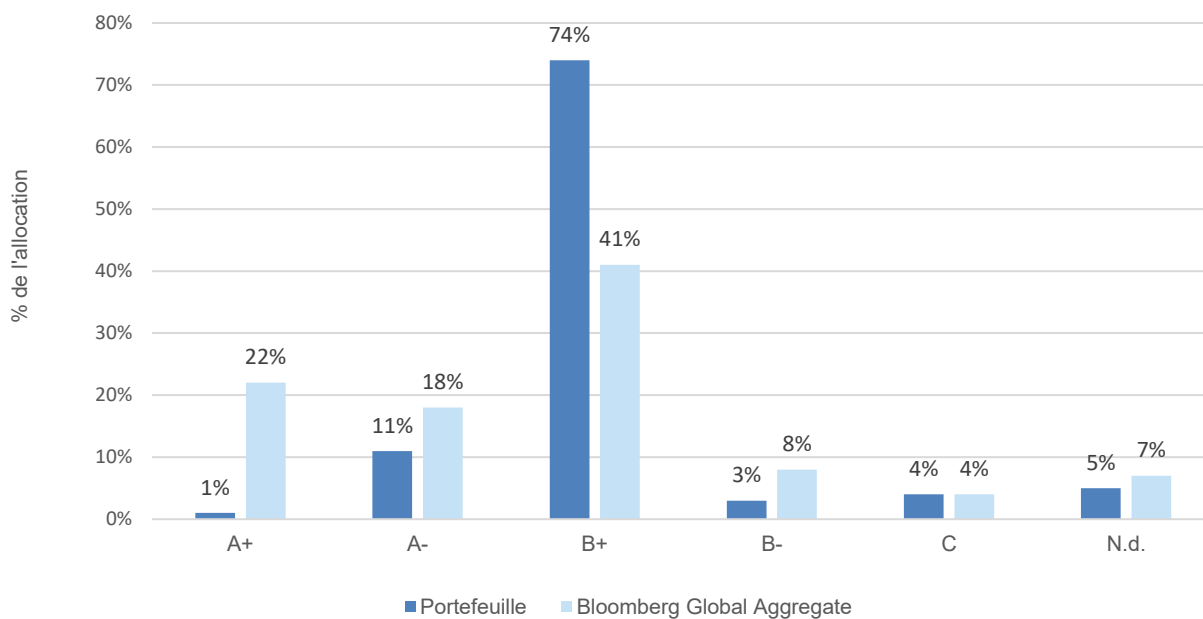
Sources : Ethos et MSCI

*L'indice MSCI World ex-Switzerland ne comprend pas les sociétés de petites capitalisations et des pays émergents.
Les 17% de ratings non disponibles sont des sociétés de petites capitalisations et des pays émergents.*

2.1.5 RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG VS BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE

Le graphique présente la répartition en % de la fortune investie dans les obligations en monnaies étrangères par rapport à l'indice Bloomberg Global Aggregate sur la base du rating ESG d'Ethos.

**Allocation CIEPP des obligations en monnaies étrangères
par rating ESG d'Ethos (au 31/12/2024)**



Sources : Ethos et Bloomberg

2.1.6 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS LES SECTEURS SENSIBLES

Cette rubrique identifie les entreprises opérant dans des secteurs jugés sensibles selon la Charte de la Fondation Ethos et les principes d'investissement socialement responsable. Le tableau illustre l'exposition de la fortune de la CIEPP investie en actions et en obligations d'entreprises aux sociétés exposées aux secteurs sensibles en fonction de la proportion de leur chiffre d'affaires (CA) réalisée dans ces secteurs.

A noter que la CIEPP intègre la liste des exclusions de l'ASIR dans ses investissements en actions.

Au 31/12/2024

Secteur	Seuil de CA	Nbre Sociétés	% Allocation analysée
Armement	≥ 5%	50	0.9%
Armement non conventionnel	≥ 0%	24	0.6%
Jeux de hasard	≥ 5%	21	0.2%
OGM	≥ 5%	4	0.0%
Nucléaire	≥ 5%	29	0.7%
Tabac	≥ 5%	10	0.2%
Charbon thermique	≥ 5%	51	0.5%
Sables bitumineux	≥ 5%	6	0.1%
Gaz et pétrole de schiste	≥ 5%	22	0.2%
Gaz et pétrole de l'Arctique	≥ 5%	1	0.0%
Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels	≥ 5%	14	0.1%
TOTAL (sans double comptage)		199	3.1%

Source : Ethos

Une entreprise qui est active dans plusieurs secteurs sensibles n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

2.1.7 EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX CONTROVERSES

Cette rubrique identifie les entreprises impliquées dans des controverses liées à la gouvernance et à la responsabilité environnementale et sociale. Le tableau illustre l'exposition de la fortune de la CIEPP investie en actions et en obligations d'entreprises en CHF aux sociétés classées selon le niveau de gravité de leurs controverses ESG.

Au 31/12/2024

Niveau de la controverse	Nbre Controverses	Nbre Entreprises	% Allocation analysée
Majeur	68	59	1.5%
Sévère	159	134	4.8%
Sérieux	342	260	10.2%
Modéré, mineur et sans controverse	673	471	83.5%
TOTAL	1'242	924	100%

Source : Ethos

Une entreprise peut avoir plusieurs controverses de gravité différente, mais c'est le niveau le plus élevé qui est retenu pour la classification finale.

Majeur : pratiques courantes ou délibérées provoquant des dommages incontrôlés.

Sévère : implications dans de nombreux cas causant des dommages très étendus.

Sérieux : implications dans un ou plusieurs cas causant des dommages étendus.

Modéré : implications dans un ou plusieurs cas avec un impact limité et localisé.

2.1.8 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Le tableau montre l'exposition de la fortune de la CIEPP investie en actions et en obligations d'entreprises selon la proportion de leur chiffre d'affaires (CA) générée par des activités à impact positif sur l'environnement et la société dans son ensemble.

Au 31/12/2024

Secteur	CA 5 - 9.9%	CA 10 – 19.9%	CA ≥ 20%	Nbre entreprises	% Allocation analysée
Economie circulaire	0.2%	0.0%	0.1%	28	0.3%
Enseignement, formation et culture	-	-	0.0%	1	0.0%
Santé et bien-être	2.4%	0.8%	6.3%	86	7.1%
Mobilité à faibles émissions de carbone	0.5%	0.0%	0.5%	38	1.0%
Contrôle de la pollution	0.0%	0.0%	-	5	0.0%
Agri-, aqua- et sylviculture résilientes	0.1%	-	0.1%	6	0.2%
Immobilier durable	0.1%	0.0%	0.2%	29	0.3%
Energies durables	0.3%	0.8%	0.5%	93	1.5%
Finance durable	-	0.0%	-	1	0.0%
Gestion durable de l'eau	0.0%	0.0%	0.1%	11	0.1%
TOTAL (sans double comptage)	3.3%	1.7%	7.7%	284	10.3%

Source : Ethos

Une entreprise qui est active dans différentes thématiques d'activités à impact positif n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

2.1.9 RAPPORT CLIMATIQUE

Intensité carbone

L'intensité carbone des allocations en actions et en obligations d'entreprises est une mesure de l'impact environnemental. Elle mesure la quantité d'émission de gaz à effet de serre générée par les sociétés et leurs fournisseurs (Scopes 1 et 2*). Concrètement, elle indique combien de tonnes de CO₂ sont émises par million de chiffre d'affaires.

132

INTENSITÉ CARBONE

Sources : Carbon Disclosure Project (CDP)
et FactSet

34%

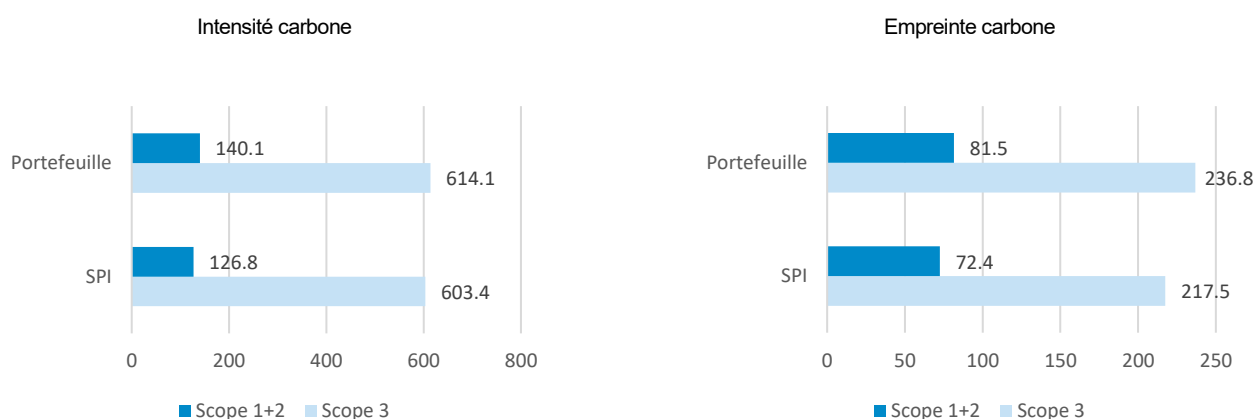
AVEC OBJECTIFS SBTi 1.5°C

Source : SBTi.

Émissions CO₂

Les graphiques illustrent l'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires, selon les scopes 1 et 2 ainsi que le scope 3*. Ils présentent également l'empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de capital investi, pour les actions suisses et étrangères et pour les obligations d'entreprises dans lesquelles la CIEPP est investie.

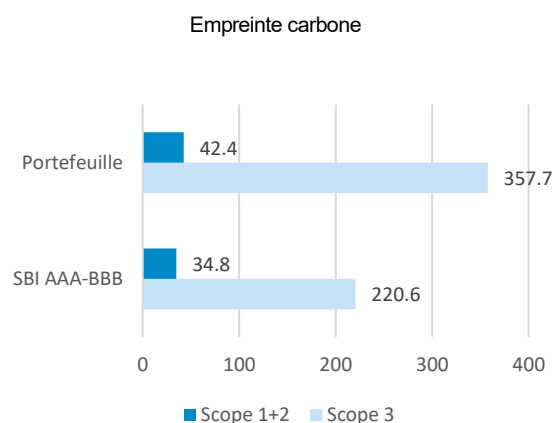
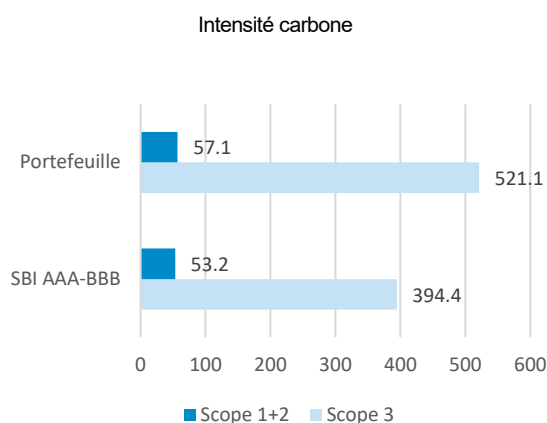
Actions CHF



Sources : CDP et FactSet

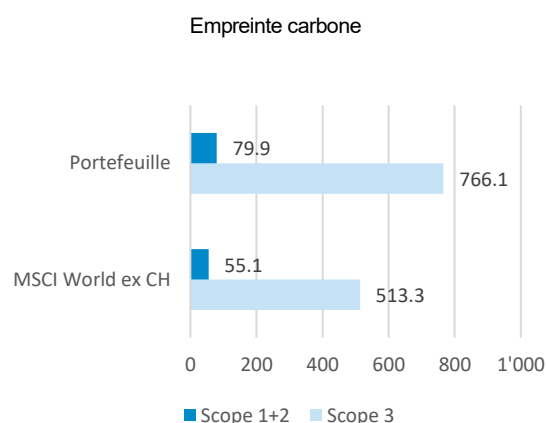
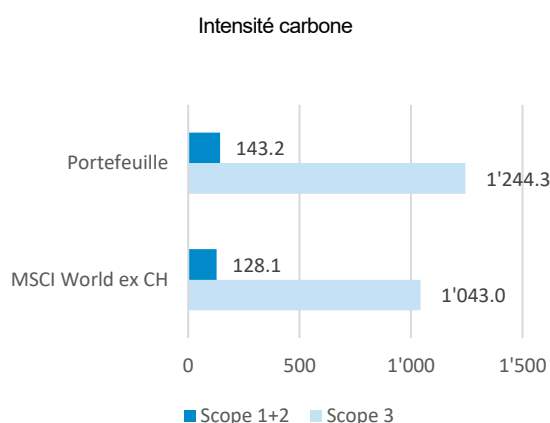
* Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre (GES) de l'entreprise.
Scope 2 : Emissions indirectes de GES liées à l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise.
Scope 3 : Toutes les autres émissions de GES produites par la chaîne de valeur de l'entreprise.

Obligations CHF



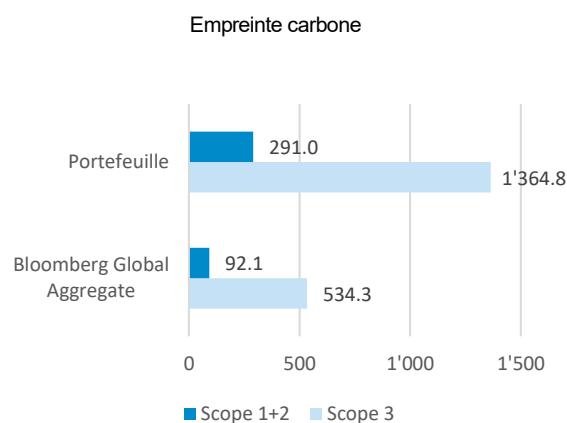
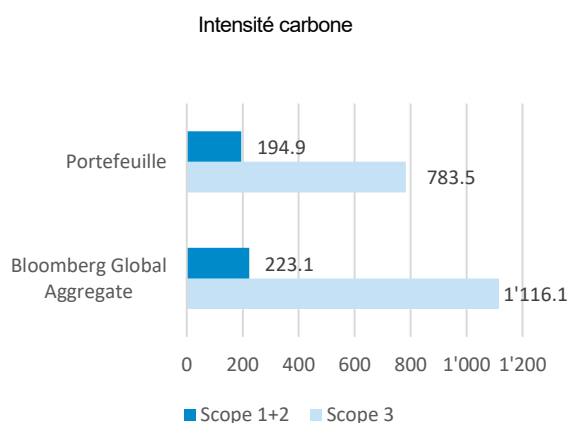
Sources : CDP et FactSet

Actions Monde



Sources : CDP et FactSet

Obligations en monnaies étrangères



Sources : CDP et FactSet

Objectifs climatiques

Le tableau présente la proportion de la fortune investie dans les actions suisses et étrangères et dans les obligations d'entreprises ayant des objectifs à court terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la SBTi (Science Based Target Initiative).

Au 31/12/2024

Classes d'actifs	Net zero (% allocation analysée)	SBTi 1.5°C (% allocation analysée)	SBTi well below 2°C (% allocation analysée)
Actions CH	25.2 %	38.0 %	52.4 %
Actions monde	7.9 %	34.1 %	38.1 %
Obligations d'entreprises	11.1 %	23.1%	31.2 %
TOTAL	12.5%	33.5 %	40.6 %

Source : SBTi

2.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

2.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La CIEPP affirme son rôle d'actionnaire actif en participant de manière significative aux votes lors des assemblées générales des entreprises dans lesquelles elle investit, tant en Suisse qu'à l'international. Chaque année, elle publie un rapport exhaustif (en [Suisse](#) et [à l'étranger](#)) détaillant les votes qu'elle exerce, avec un engagement constant en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance.

Conformément à ses principes d'investissement, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des entreprises suisses cotées qu'elle détient. Les règles qui encadrent cet exercice sont clairement définies dans la « Directive du Conseil de fondation sur l'exercice des droits de vote ». En 2020, une révision de ces principes a confirmé le rôle de la CIEPP en tant qu'investisseur actif et responsable. Des mesures concrètes ont suivi, avec un élargissement de l'exercice des droits de vote à l'international, y compris la création d'un fonds dédié, Achillea, afin de voter directement pour les actions nord-américaines et japonaises.

En 2024, la CIEPP a exercé ses droits de vote sur 186 entreprises suisses. Au total, elle a voté sur plus de 3'914 résolutions, rejetant 23% des propositions. A l'international, les votes ont porté sur 450 sociétés pour 7'912 résolutions. 28% de celles-ci ont été refusées. Les résolutions rejetées concernaient principalement les rémunérations des dirigeants et l'élection des membres du Conseil d'administration. Les rapports de durabilité et les stratégies climatiques sont également souvent refusés.

Ce bilan souligne l'engagement actif et responsable de la CIEPP. Les votes ont été exercés en cohérence avec les valeurs de la caisse et ses objectifs à long terme, visant à créer une prospérité durable pour ses assurés tout en influençant positivement les pratiques des entreprises dans lesquelles elle investit.

2.2.1 CHIFFRES CLÉS

Le tableau présente les données clés sur l'exercice des droits de vote par la CIEPP au cours de la période concernée.

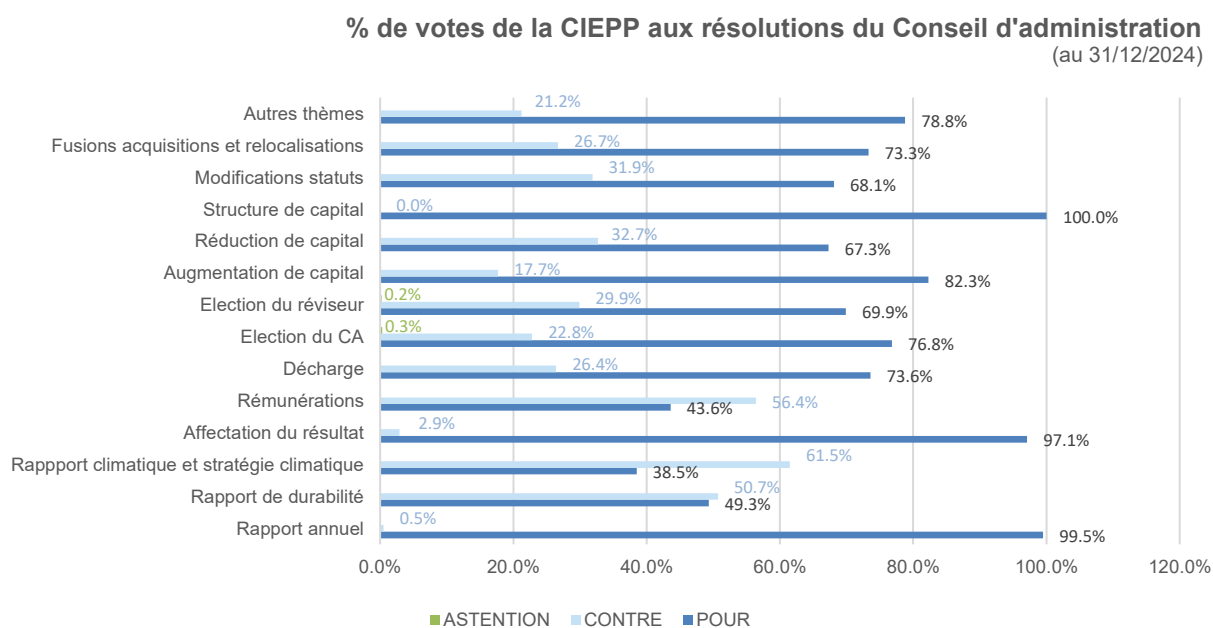
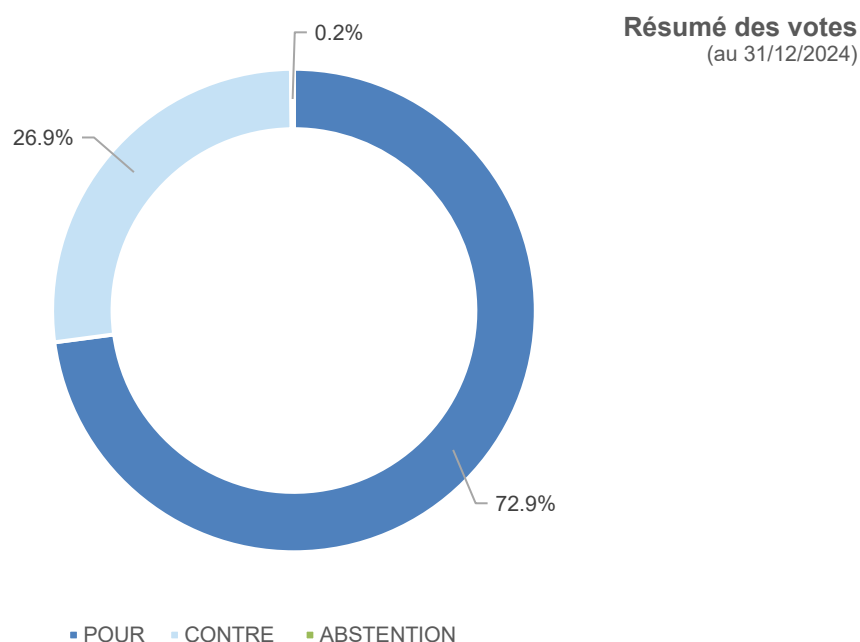
Les votes sur le reste de l'allocation en actions internationales sont exercés par les gestionnaires externes des fonds de placements détenus par la CIEPP.

Au 31/12/2024

Classes d'actifs	Montants investis (en Mio CHF)	Proportion votée par la CIEPP	Nbre Assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) votées	Nbre Résolutions votées
Actions CH	901	100.0%	195	3'914
Actions monde	2'827	52.3%	459	7'912
TOTAL	3'728	63.8%	664	11'826

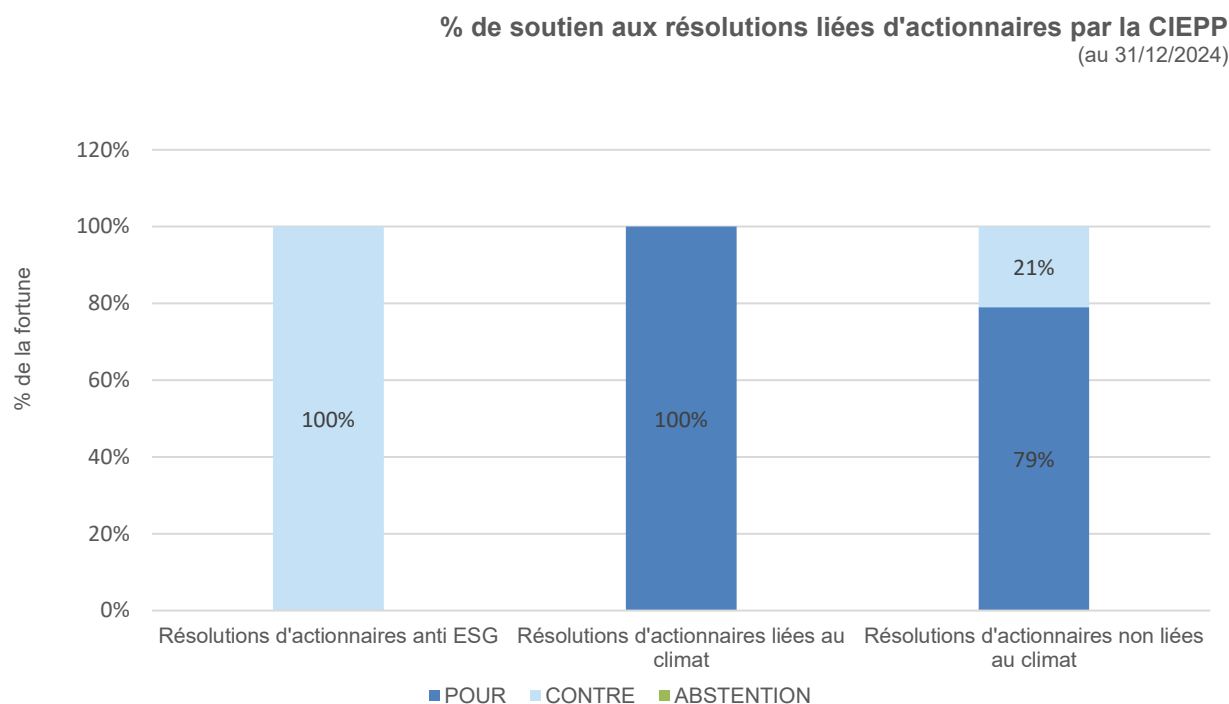
2.2.2 VOTES DE LA CIEPP AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier graphique présente le pourcentage d'approbations, de refus et d'abstentions par la CIEPP aux résolutions proposées par le Conseil d'administration des entreprises suisses et étrangères. Le deuxième présente ces pourcentages par catégories de résolutions.



2.2.3 VOTES DE LA CIEPP AUX RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Le graphique présente le pourcentage d'approbations, de refus et d'abstentions par la CIEPP aux résolutions proposées par les actionnaires des entreprises suisses et étrangères.



2.3 ENGAGEMENT

2.3 ENGAGEMENT

La CIEPP croit fermement à l'engagement actionnarial pour favoriser les changements positifs au sein des entreprises.

En 2024, un screening complet de toutes les positions en actions et en obligations d'entreprises libellées en CHF sur des critères de durabilité a permis une prise en compte de l'exposition aux entreprises les plus controversées en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance. Cet exercice a permis à la CIEPP de fixer les priorités d'engagement suivantes :

- Pour la Suisse, renforcer le dialogue avec **Nestlé** (éthique des affaires, pollution plastique et gestion de sa chaîne d'approvisionnement) et avec **Holcim** (émissions CO₂).
- A l'international, se concentrer sur les secteurs de la banque (**HSBC**, **JPM Morgan**, **Citigroup**, **Bank of America** et **Wells Fargo**), du pétrole et du gaz (**Shell**, **TotalEnergies**, **BP** et **Exxon Mobil**) et de la technologie (**Apple**, **Microsoft**, **Amazon**, **Alphabet** et **Meta**). Plus spécifiquement au niveau des sociétés, l'engagement devrait cibler les sociétés sujettes à des controverses sociales telles que **Glencore** (controverse sociale majeure) ainsi que **Walmart** et **McDonald's** (controverse sociale sévères).

Ces priorités de dialogue ont été transmises par la CIEPP à son partenaire Ethos qui, à travers les Ethos Engagement Pools (EEP) suisse et international, assure le dialogue pour la CIEPP ainsi que pour un nombre important d'autres investisseurs institutionnels suisses.

2.3.1 CHIFFRES CLÉS

Le premier chiffre présente le nombre d'entreprises suisses et étrangères pour lesquelles une activité d'engagement a eu lieu en 2024. Le deuxième chiffre présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période par rapport à la fortune totale de la CIEPP investie en actions. Le troisième chiffre présente le nombre total de campagnes actives d'engagement sur l'année.

2'349

Sociétés engagées

75%

Des montants investis en actions

49

Campagnes

Source : Ethos

2.3.2 PRINCIPALES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT

Actions suisses

- **Nestlé** : le dialogue avec l'entreprise a porté sur les points suivants :
 - Soumission du rapport de durabilité à un vote contraignant
 - Transparence des produits sains et amélioration des objectifs ESG liés à la nutrition et à la santé
 - Manque de transparence du rapport de rémunération
 - Evaluation de l'impact des initiatives sur la biodiversité dans le cadre de la campagne « Nature Actions 100 » avec un accent sur l'amélioration de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement et la réduction des impacts environnementaux
- **Novartis** : l'engagement a été axé sur la biodiversité, où des améliorations claires ont été demandées dans la stratégie de conservation, et les partenaires locaux. Par ailleurs, les rémunérations excessives du CEO ont été critiquées.
- **UBS** : l'accent a été mis sur les rémunérations excessives, notamment celle du CEO.
- **Swatch Group** : demande du maintien des AG physiques ou hybrides pour favoriser un dialogue ouvert et transparent entre les actionnaires et la direction. Engagement pour une indépendance accrue du conseil d'administration.
- **Sika** : le dialogue a porté sur des objectifs climatiques ambitieux, notamment avec la réduction des émissions liées aux activités de construction.
- **Clariant** : engagement sur l'impact de ses activités sur la biodiversité, en particulier sur la déforestation liée à l'approvisionnement en huile de palme et aux activités minières.

Actions internationales

- **TotalEnergies** : intensification de l'engagement pour inciter l'entreprise à réduire ses investissements fossiles dans les zones sensibles.
- **Shell** : la CIEPP et une coalition d'investisseurs coordonnée par l'organisation « Follow This » ont déposé une résolution exigeant que Shell aligne ses objectifs climatiques sur l'Accord de Paris, en réduisant ses émissions de GES, y compris celles liées à l'utilisation de ses produits, pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.
- **Apple** : une résolution portant à une transparence accrue sur l'utilisation de l'intelligence artificielle a été soutenue, rassemblant 38% des votes.
- **Mercedes-Benz** : le dialogue avec l'entreprise a porté sur la transparence des chaînes d'approvisionnement et l'adoption d'objectifs climatiques ambitieux validés par des tiers.

- **Barrick Gold** : un dialogue a été initié avec l'entreprise sur les impacts environnementaux, obtenant des engagements pour améliorer la consultation des communautés locales et réduire les perturbations écologiques.

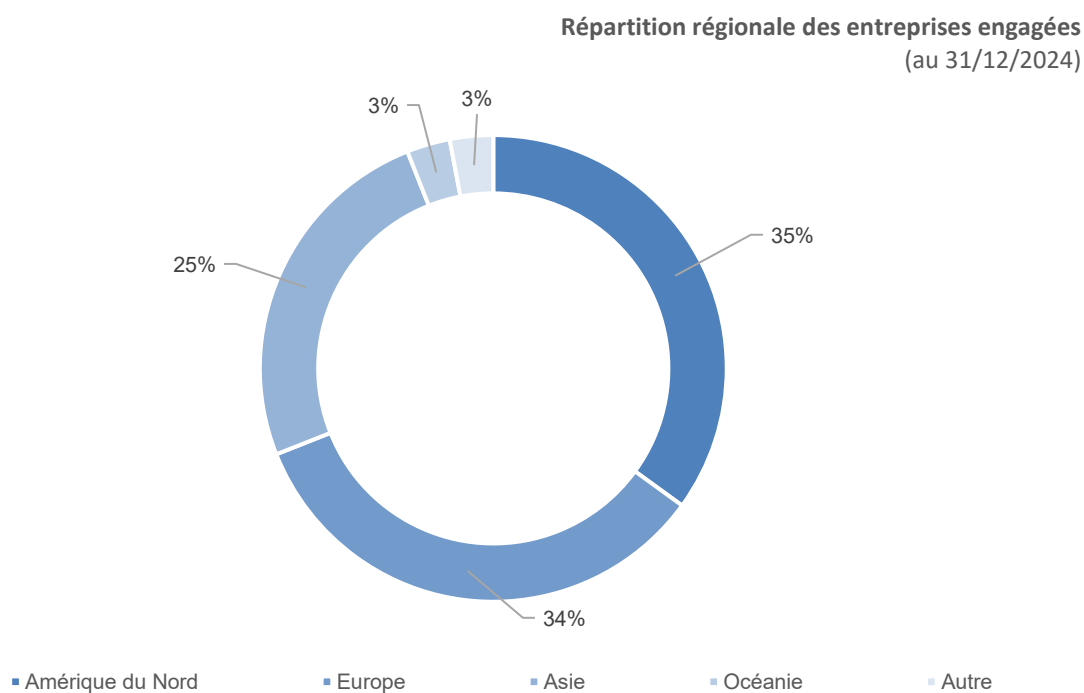
Exemples d'engagement collectif*

- « Advance Campaign » : Ethos a joué un rôle central dans cette campagne mondiale, visant à aligner les pratiques des entreprises sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Parmi les réussites, **Engie** et **E.O.N** se sont engagées à publier des audits sociaux indépendants et à renforcer leurs politiques en matière de droits humains.
- « Nature Action 100 » : dans le cadre de cette campagne, Ethos agit en tant que « lead investor » avec trois entreprises suisses (**Nestlé**, **Novartis** et **Roche**) pour les encourager à développer des stratégies de conservation de la biodiversité.

* Engagements que les EPPs conduisent avec d'autres groupements d'actionnaires internationaux.

2.3.3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LIEU D'IMPLANTATION

Le graphique présente les entreprises engagées par régions.



Source : Ethos

2.3.4 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR THÈME

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées dans le cadre des campagnes propres à Ethos et des campagnes d'engagement collectif notamment à l'international.

Au 31/12/2024

Thème	Nbre Entreprises engagées directement par les pools EEPs	Nbre Entreprises engagées collectivement	Total Entreprises engagées	% Allocation en actions
Environnement			1'988	46.0%
Changement climatique	184	1'761	1'945	45.1%
Impact environnemental	42	270	312	18.0%
Biodiversité	34	198	232	14.9%
Déforestation	18	45	63	1.9%
Social			930	44.9%
Respect des droits humains	196	712	908	44.8%
Droits du travail	191	556	747	41.2%
Santé & sécurité	183	424	607	38.7%
Gouvernance			800	42.4%
Code de conduite	171	375	546	37.1%
Droit des actionnaires	166	147	313	24.8%
Ethique des affaires	164	144	308	27.5%
Rémunération	165	105	270	23.9%
Disponibilité des politiques ESG	150	84	234	21.3%
Responsabilité numérique	59	153	212	24.4%
Reporting ESG	164	15	179	24.4%
Stratégie de durabilité	150	19	169	21.0%
Responsabilité fiscale	161	5	166	21.7%
Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	155	5	160	21.0%
Diversité	150	0	150	19.0%
Lobbying	10	0	10	2.0%

Source : Ethos

2.3.5 CAMPAGNES D'ENGAGEMENT SOUTENUES EN FAVEUR DU CLIMAT

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées dans le contexte de campagnes en faveur du climat en 2024. La dernière colonne présente la date du début de la campagne.

Au 31/12/2024

Nom de la campagne	Nbre Entreprises	Campagne signée le
Vote sur le climat dans les entreprises britanniques	93	12.09.2023
Stratégies net zéro crédibles*	10	29.06.2023
Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques	0	03.04.2023
Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	134	06.12.2022
Violations des normes internationales (2022) *	10	08.08.2022
Valuing Water Finance Initiative	66	15.07.2022
Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja*	7	03.08.2021
Stratégie et gestion des risques liés au changement climatique des entreprises suisses*	150	20.07.2021
Investor Decarbonization Initiative	16	19.01.2018
Climate Action 100+	158	20.11.2017
Banking on a Low-Carbon Future	20	11.08.2017
Participation au CDP	1'443	07.02.2017

Source : Ethos

* Campagnes lancées par Ethos

2.3.6 MESURES D'INTENSIFICATION DU STEWARDSHIP

Chaque année, la CIEPP encourage ses gestionnaires d'actifs à exercer leurs droits de vote avec diligence et à engager un dialogue actif avec les sociétés dans lesquelles ils investissent. Elle demande également une transparence complète sur les votes exercés, notamment ceux portant sur des résolutions d'actionnaires. En 2024, la CIEPP a réaffirmé cette exigence en demandant expressément à ses gestionnaires externes de soutenir les résolutions d'actionnaires portant sur la protection du climat.

Historique des actions principales

En 2014, la CIEPP a promu à l'indépendance de Sika avec un groupe restreint d'investisseurs. Depuis, elle est active dans les processus de dépôts de résolutions d'actionnaires auprès de sociétés suisses. Elle a ainsi contribué, notamment, avec un nombre limité de caisses à porter au vote les rapports de durabilité aux assemblées générales de Nestlé et Holcim en 2021 (« Say on Climate »).

En 2022, la caisse a participé aux dépôts de deux résolutions à l'assemblée générale du Credit Suisse ; une ciblant le financement de la banque aux énergies fossiles, l'autre sa gouvernance, suite notamment aux pertes enregistrées par les clients de la banque dans l'affaire Greensill.

En 2023, la CIEPP a élargi son champ d'actions à Glencore, une société suisse cotée à l'étranger, en co-déposant une résolution visant à réduire son exposition au charbon.

En 2024, la caisse a étendu son actionnariat actif aux sociétés étrangères, en participant à une résolution auprès de TotalEnergies visant à dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, actuellement toutes deux exercées par la même personne.

3. FORTUNE IMMOBILIÈRE

3. FORTUNE IMMOBILIÈRE

Dans le cadre de ses investissements en immobiliers directs, la CIEPP intègre pleinement les critères de développement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

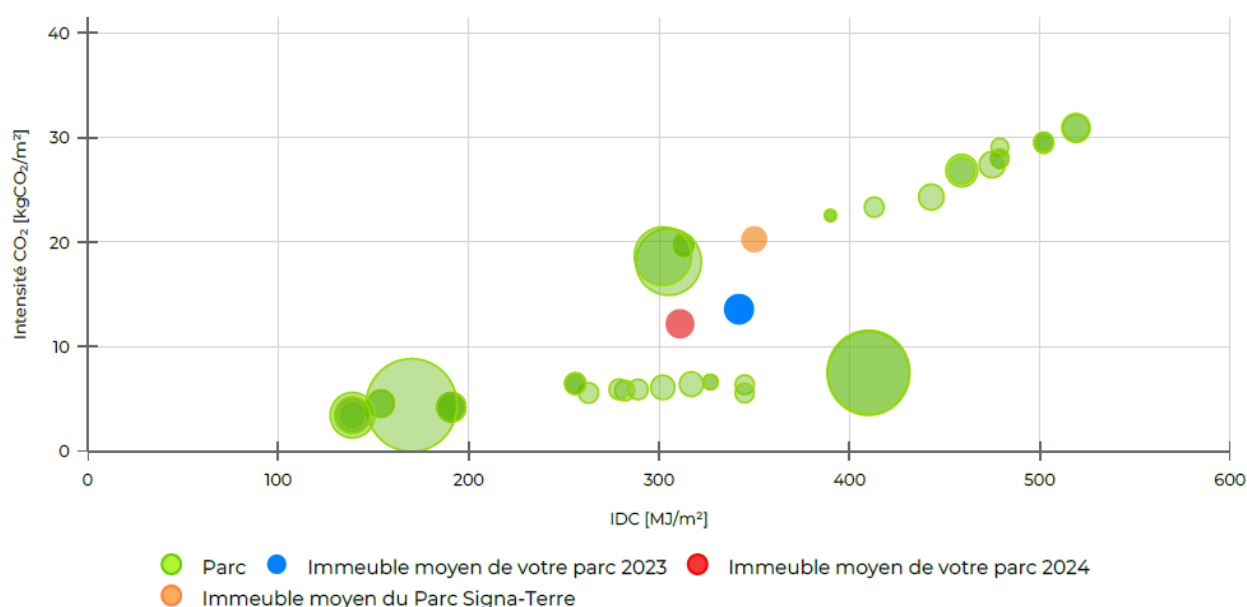
En implémentant ces critères dans la gestion du parc immobilier existant, des acquisitions ou de ses projets en développement, la CIEPP décline à tous les niveaux ces enjeux tout en tenant compte des objectifs économiques à long terme.

3.1 ENVIRONNEMENT

Afin de réduire l'impact environnemental de son parc immobilier, la CIEPP s'est dotée d'outils de monitoring visant à analyser les performances énergétiques du bâti et à informer les locataires de leur consommation, en lien avec leur comportement (eau, électricité, chauffage et eau chaude sanitaire). Ces audits annuels permettent de calculer l'indice de dépenses de chaleur, d'estimer les émissions de CO₂ ainsi que les consommations d'énergie primaire de tous les immeubles de la CIEPP. Ce suivi environnemental est également une aide à la décision, notamment, quant à la stratégie de rénovation de la CIEPP, afin d'agir en priorité sur les immeubles énergivores. Lors d'acquisition d'immeubles existants, une analyse fine des équipements de production d'énergie ainsi que de l'enveloppe du bâtiment est réalisée pour s'assurer que l'investissement réponde aux exigences de qualité et de durabilité de la CIEPP.

Le graphique illustre les indices de dépense de chaleur (IDC) des immeubles du parc immobilier de la CIEPP. L'IDC moyen se situe à 308 MJ/m²/an (mégajoules par mètre carré et par an) et est en baisse de 5.8% par rapport à l'année 2023. Donc, inférieur, par exemple aux objectifs du Canton de Genève à l'horizon 2030.

Graphique de situation du parc immobilier de la CIEPP en 2023



Les faits marquants de 2024 sont la mise en exploitation d'un immeuble industriel et artisanal à Plan-les-Ouates labellisé Minergie ainsi que la mise en exploitation d'un immeuble HPE de 20 logements à Meyrin.

3.2 SOCIAL

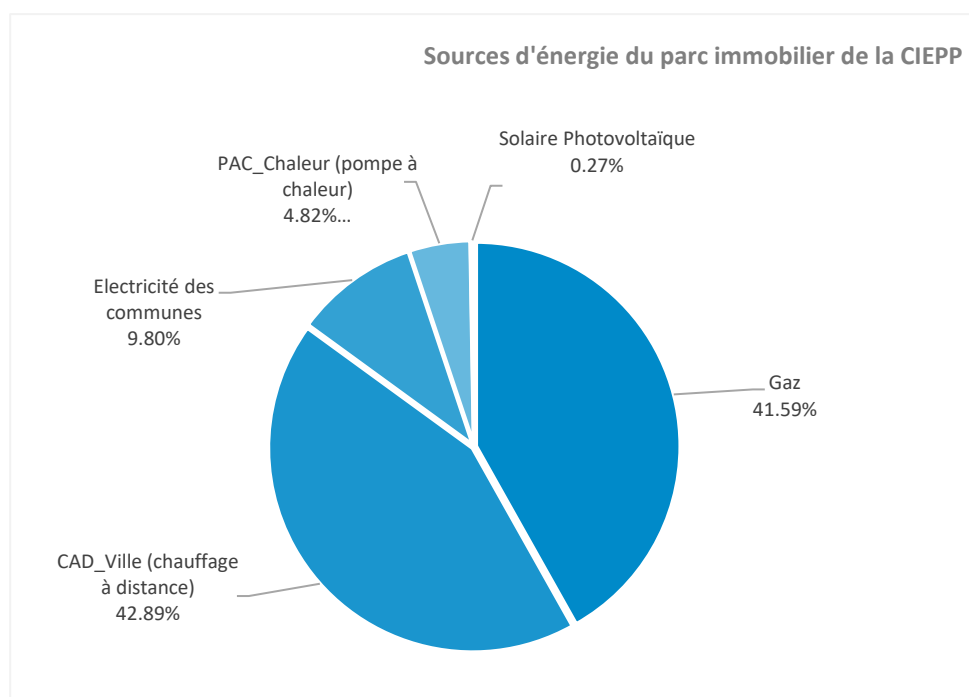
Pour agir sur le volet social, la CIEPP a mis en place une Charte du respect des conditions de travail et social avec l'ensemble de ses partenaires et choisi de favoriser la main d'œuvre locale. L'objectif de ce dispositif de surveillance est de lutter durablement contre les conditions de travail illégales.

Les autres aspects positifs d'une telle charte sont la transparence dans le choix des partenaires et le dialogue continue entre le maître de l'ouvrage et la direction de travaux ou l'entrepreneur général.

3.3 GOUVERNANCE

La politique de placement en immobilier direct et son suivi sont sous l'égide du Conseil de fondation qui veille à la mise en œuvre de la politique de placement, le respect des principes de bonne gouvernance et de gestion durable.

3.4 CHIFFRES CLÉS DU PARC IMMOBILIER



87.17 kWh/m²

Intensité énergétique

12.18 Kg CO₂/m²

Intensité des émissions de gaz à effet de serre

4. ENGAGEMENT DE LA CIEPP

4. ENGAGEMENT DE LA CIEPP

La CIEPP s'engage en faveur d'une économie responsable et durable. Au fil des années, son engagement s'est concrétisé à travers une série d'actions et d'initiatives visant à promouvoir la durabilité sous toutes ses dimensions : sociale, environnementale et économique.

Au sein de son écosystème, la démarche RSE est le fruit d'un engagement fort de la part de l'ensemble des équipes à rendre son organisation plus durable. Cette démarche RSE est structurée en trois axes :

4.1 INTÉGRATION RSE AVEC UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE

La CIEPP et son écosystème ancre, sur le long terme, la durabilité dans sa culture d'entreprise et sa stratégie.

Depuis 2023, 100% des collaboratrices et collaborateurs sont formés à la RSE et au numérique responsable.

4.2 MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL AVEC DES PRATIQUES DURABLES

Afin de préserver la nature et assurer un avenir durable, la CIEPP et son écosystème adopte des pratiques responsables et suit des indicateurs en lien avec l'énergie et la production de déchets.

Actions concrètes :

- Réduction de l'impact énergétique

La CIEPP et son écosystème ont entrepris des mesures significatives pour minimiser l'impact énergétique de ses bureaux. En raccordant ses locaux à Genilac, le plus grand réseau thermique écologique de Genève, il assure le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments au moyen de l'eau du lac. Les locaux de la CIEPP sont équipés de 102 m² de panneaux solaires. Une partie de l'électricité est réinjectée dans le réseau interne, l'autre partie étant revendue à SIG.

- Plan de mobilité

La CIEPP et son écosystème ont également repensé leur plan de mobilité pour promouvoir des déplacements plus écologiques. Ce plan valorise les choix individuels en faveur de la collectivité avec une prime écomobilité versée à chaque employé, qu'il se déplace à pied, à vélo, via les transports en commun ou en voiture. Un espace dédié au covoiturage a été créé sur l'intranet. En ce qui concerne les déplacements professionnels, la CIEPP et son écosystème proposent des vélos électriques et des scooters électriques en libre-service, favorisant ainsi la transition vers une mobilité douce.

- Labellisation numérique

Concernant son empreinte numérique, la CIEPP et son écosystème ont obtenu la labélisation NR1 (Numérique responsable niveau 1) en 2023. L'implémentation d'une stratégie numérique responsable, une politique d'achats responsables en matière de matériel et de consommables, l'optimisation des postes de travail, la gestion responsable du parc informatique, la sensibilisation des collaborateurs au numérique responsable et une gestion responsable de la fin de vie du matériel ont été salués.

Une labélisation : numérique responsable niveau 1.



- Politique de gestion des déchets

Pour la gestion des déchets, la CIEPP et son écosystème ont adopté une approche axée sur le tri et la réduction à la source. Après avoir effectué une analyse complète des déchets produits au quotidien, une stratégie articulée en deux axes a été implémentée : mieux trier et moins jeter. Depuis sa mise en place, les déchets ménagers ont été réduits de 36 %, soit l'équivalent de 6 tonnes par an. Grâce aux contenants réutilisables, la quantité de déchets jetés à la cafétéria a été divisée par 4.

4.3 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

La CIEPP développe un cadre et des conditions de travail de qualité, afin que ses collaboratrices et collaborateurs puissent s'épanouir dans un environnement respectueux.

Nos actions concrètes : égalité salariale, mobilité interne, temps partiel, horaires flexibles et télétravail favorisés, programme d'assistance ainsi que l'incitation à la pratique du sport avec des cours sur le temps de midi et 7 événements sportifs organisés en 2024.



Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch